





PRESENTATION DE LA SOIREE

Pluricité





Le déroulement de la première réunion publique

- 1 Le mot des élus : le lancement du PLUi et de la concertation
- 2. Atelier participatif 1 : qu'est-ce que le PLUi ?
- **3** Atelier participatif 2 : comment s'impliquer dans la démarche d'élaboration du PLUi ?
- **4** Clôture de la réunion publique : les prochains rendez-vous

1.

LE LANCEMENT DU PLUI ET DE LA DÉMARCHE DE CONCERTATION



plan local d'urban!sme intercommunal



Patrick Braouezec

Président de Plaine Commune

Gilles Poux

Vice-Président de Plaine Commune délégué à l'Aménagement et l'Urbanisme

Anthony Daguet

Vice-Président de Plaine Commune délégué à la Démocratie locale

2.

ATELIER PARTICIPATIF QU'EST-CE QUE LE PLUI ?



plan local d'urban!sme intercommunal

plan local d^lurban!sme intercommunal

Qu'est-ce que le PLUi?

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (**PLUi**) sera le principal document de planification de l'urbanisme à l'échelle de Plaine Commune. Il établit le projet global d'aménagement et fixe en conséquence les règles d'utilisation du sol.

Un projet pour le territoire.

Le PLUi est un document qui définit l'avenir du territoire.

Dans le dossier de PLUi, le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) traduit les ambitions pour l'évolution du territoire à horizon quinze ans. Il est l'expression du projet de territoire et aborde de nombreuses thématiques qui concernent le quotidien des habitants : logement, cadre de vie, déplacements, espaces publics et espaces verts, commerces, équipements, architecture...

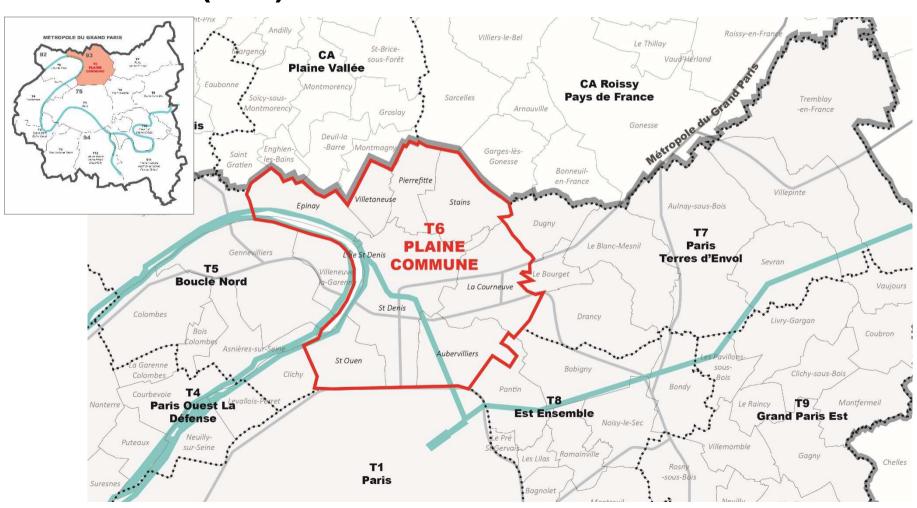
Un document d'urbanisme réglementaire.

Le PLUi définit les règles de construction pour chaque terrain, public et privé.

Ces règles sont décrites dans les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) et dans le Règlement. Elles déterminent les zones constructibles ou non, les types de constructions autorisés, les caractéristiques urbaines, architecturales, paysagères et environnementales.



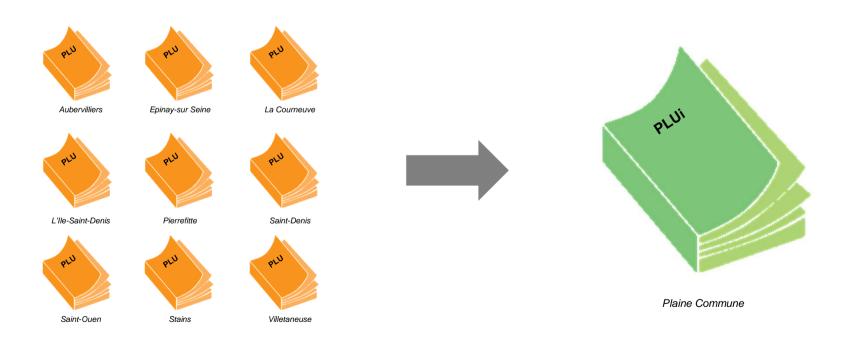
Le périmètre du PLUi : l'Etablissement Public Territorial (EPT) de Plaine Commune





De 9 PLU communaux à 1 PLU intercommunal

Au moment de son approbation, le PLUi se substituera aux actuels PLU communaux. Il sera le document d'urbanisme applicable sur le territoire de Plaine Commune





Pourquoi un PLUi?

- Une opportunité pour donner plus de force et de cohérence au projet de territoire de Plaine Commune, dans une période où la métropole connait de fortes mutations (création de nouvelles lignes de métro, Jeux Olympiques et Paralympiques 2024, création de la Métropole du Grand Paris...)
- Une possibilité offerte par le transfert de la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme à Plaine Commune depuis le 01/01/2016 (en application de la loi NOTRe du 07/08/2015)



plan local d^lurban!sme intercommunal

Les enjeux du PLUi

Le PLUi traduit les objectifs fixés par les élus de Plaine Commune dans la délibération du 17/10/2017 prescrivant l'élaboration du PLUi :

- Engager une nouvelle séquence du développement du territoire, en affirmant la place de Plaine Commune dans la métropole comme un territoire qui met l'accent sur la qualité de vie des habitants
- Assurer un développement soutenable pour progresser vers un territoire plus écologique
- Mieux prendre en compte les enjeux communs du territoire et mieux traiter les franges communales et territoriales
- Assurer un développement harmonieux par la recherche d'un équilibre entre fonctions résidentielles, économiques, de services et naturelles
- Assurer un développement adapté au nord et au sud de Plaine Commune, conciliant intensification et qualité du cadre de vie, cohérence et complémentarité entre centralités existantes et à venir

Le PLUi s'appuie sur les documents existants du Territoire et les concertations déjà réalisées

Les documents cadres de Plaine Commune

Ex. l'Agenda 21

Les contributions du Conseil de Développement

Ex. Les Jeux Olympiques

Les contributions des instances de concertation existantes

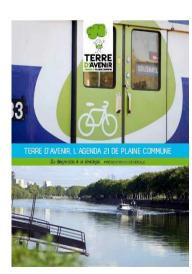
Ex. Les Cahiers Citoyens

Les PLU communaux récents

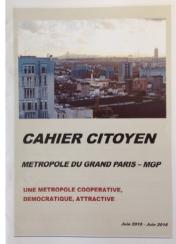
Ex. la concertation pour le PLU de La Courneuve

Les grands projets

Ex. La concertation pour la ZAC des Tartres





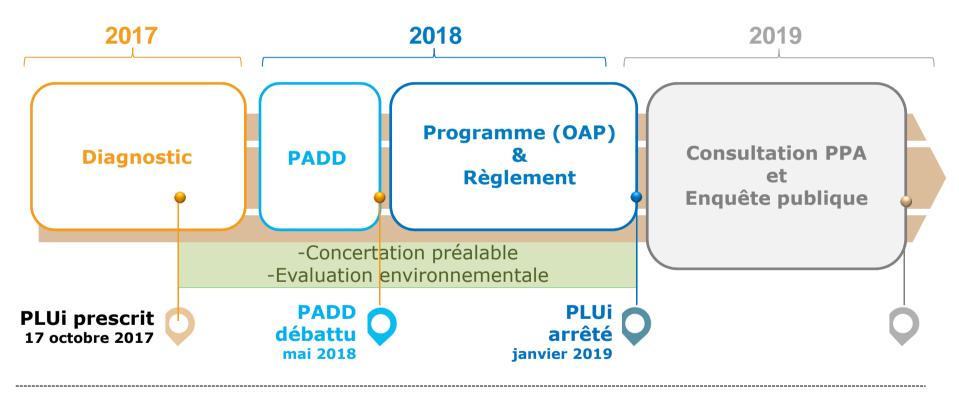








Le contenu du PLUi et les grandes étapes de son élaboration



PADD = Projet d'Aménagement et de Développement Durable; c'est le projet politique

OAP = Orientation d'aménagement et de programmation; ce sont des schémas d'urbanisme qui précisent le projet de territoire comme la trame verte et bleue

PPA = Personne Publique Associée; ce sont les partenaires institutionnels comme la Métropole du Grand Paris

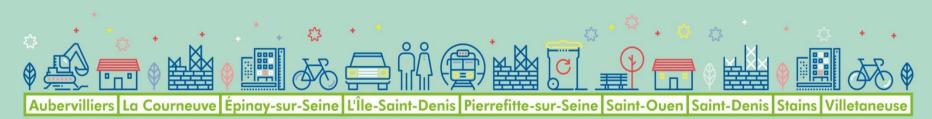
ÉCHANGES

- Souhaitez-vous des précisions ou des éclaircissements sur le PLUi ? (Post-it rose)
- Comment définiriez-vous le PLUi pour que chaque habitant comprenne de quoi il s'agit et s'y intéresse ? (Post-it vert)

3.

ATELIER PARTICIPATIF

COMMENT S'IMPLIQUER DANS LA DÉMARCHE D'ÉLABORATION DU PLUI ?



plan local d'urban!sme intercommunal



Les grandes étapes de la concertation sur le PLUi





Les supports d'information pendant la période de concertation sur le PLUi

- Des informations régulières dans le magazine mensuel « En commun »
- Le site internet de Plaine Commune www.plainecommune.fr/plui
- Le dossier de concertation mis à disposition du public au siège de Plaine Commune et dans les mairies
- Une exposition courant 2018



plan local d^lurban!sme intercommunal

Répondre et relayer l'enquête : 7 grands sujets

L'habitat (les logements)

L'environnement (les espaces verts...)

Les équipements (les écoles, les crèches...)

Le « vivre ensemble » (enfants, jeunes, adultes, séniors, familles, salariés...)

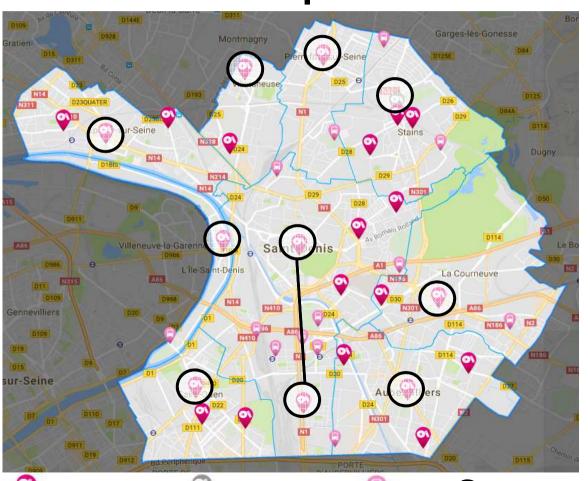
Les transports (les transports en commun, la circulation, le stationnement...)

Le développement économique (les entreprises présentes...)

Les grands projets (le Grand Paris, les Jeux Olympiques 2024...)



Participer aux ateliers thématiques de février/mars 2018 dans les médiathèques de Plaine Commune

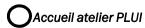


<u>VILLE</u>	<u>MÉDIATHÈQUE</u>
LA COURNEUVE	Aimé Césaire
EPINAY	Colette
SAINT-DENIS	Centre-ville / Don Quichotte
SAINT-OUEN	Persépolis
VILLETANEUSE	Renaudie
PIERREFITTE	Flora Tristan
STAINS	Château de la Motte
ILE-SAINT- DENIS	Elsa Triolet
AUBERVILLIERS	Saint-John Perse

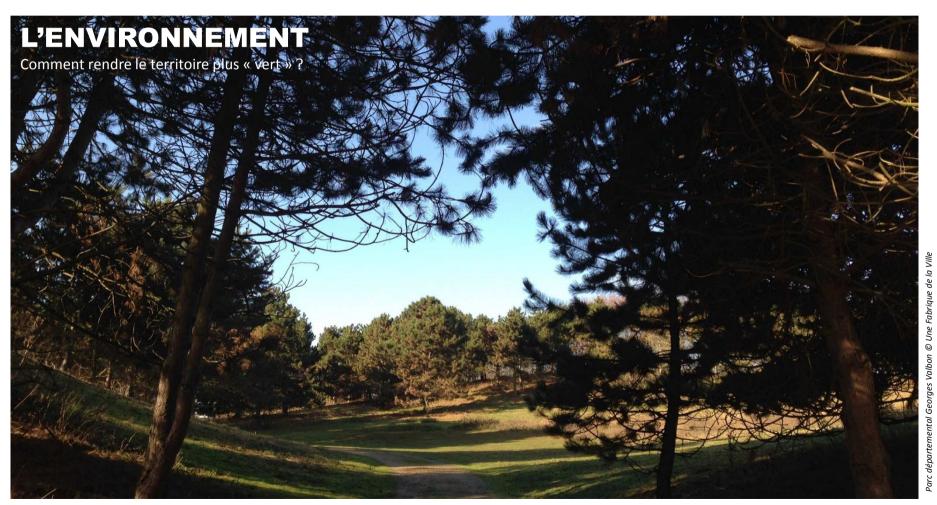




















DES ATELIERS POUR ECHANGER SUR LES GRANDS ENJEUX

LES GRANDS PROJETS

Comment percevez-vous les transformations du territoire ? Comment les grands projets (métro, Jeux Olympiques...) peuvent-ils changer la vie quotidienne à Plaine Commune ? Quel rôle pour Plaine Commune dans la Métropole ?





Devenir un habitant-relais

Vos missions

- Parler de l'élaboration du PLUi autour de vous
- Inciter vos connaissances à participer à la concertation en 2018
- Dès janvier 2018, mobiliser vos connaissances pour qu'ils ou elles répondent au questionnaire d'enquête (habitant.e.s ou simples usager.e.s du territoire de Plaine Commune)

Des moyens spécifiques pour accompagner les habitants-relais

- Des documents supports sur le PLUi, remis par Plaine Commune
- Des réunions de groupement et de formation → réunion de lancement le 11 janvier 2018
- Une « hotline » de questions/réponses en ligne pour les habitants relais

ÉCHANGES

- Avez-vous des remarques / suggestions pour bien rendre concret les sujets de l'enquête et des ateliers à venir ? (Post-it orange)
- Avez-vous besoin de précisions sur l'action d'habitant-relais ? (Post-it jaune)

4.

CONCLUSION



plan local d'urban!sme intercommunal



Prochaines rencontres

Janvier 2018: réunion(s) d'information des habitants-relais à Plaine Commune : 14H30, 16H30 et/ou 18H30.

15 janvier 2018 : lancement de l'enquête en ligne pour les habitants et usagers

Février-mars 2018 : les ateliers participatifs dans les médiathèques du territoire

Juillet 2018 : 2ème réunion publique sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (le PADD)

Plus d'informations sur:

www.plainecommune.fr/plui

au siège de Plaine Commune, en Mairies et dans les Médiathèques

